



U.E.S ARKADE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

TRANSAT

Mer calme à ce stade...

Depuis le 15 janvier, les trois organisations syndicales représentatives CFDT, Unsa et SNB rencontrent la Direction sur le projet de rénovation de notre convention collective baptisé Transat.

A la hauteur des enjeux, les équipes CFDT s'investissent déjà pleinement dans ce vaste chantier.

Transat peut légitimement inquiéter : la Direction ne souhaite-t-elle pas tailler en pièces insidieusement notre contrat social ??

Il est donc bienvenu de rappeler que :

La CFDT a négocié la sécurisation du projet

L'accord de méthode signé en décembre n'impose aucune dénonciation des textes existants pas plus que de signature finale d'une nouvelle convention collective. Pas d'obligation de résultat donc.

La CFDT a négocié une organisation souple du projet

Le calendrier prévisionnel a déjà évolué depuis le 15 janvier... et il sera encore certainement amendé. Consacrer l'intégralité de l'année 2015 à Transat sera forcément nécessaire vu l'ampleur des travaux.

Par ailleurs, les organisations syndicales ont négocié des moyens complémentaires (temps de réunion et groupes de travail) qu'elles peuvent consacrer intégralement à ce chantier.

La CFDT est légitime à travailler sur ce projet

Notre convention collective ne contient-elle pas quelques dispositions devenues périmées, inutiles, inapplicables ou inappliquées et que l'on conserve par pure facilité, négligence ou surtout... par peur du changement et par crainte de la réaction stressée et punitive des salariés/électeurs !!?? Est-il possible d'y introduire de nouveaux droits en cohérence avec les évolutions de notre entreprise et de son contexte ?

Il est souhaitable que des organisations syndicales (qui ont pour mission première de défendre et promouvoir les intérêts des salariés qu'elles représentent) questionnent et débattent de l'intégralité d'une convention collective dont elles sont signataires.

La CFDT vous décortiquera ce projet

La CFDT communiquera régulièrement auprès des salariés de l'UES Arkade afin de les informer des propositions de la Direction, des nôtres, des points de convergence et de divergence (voire de fâcherie !).

Aucune naïveté de notre côté. Lorsque nous rencontrons la Direction, c'est pour négocier. Nous émettons des propositions concrètes et pesons le poids des contreparties. Nos relations sont par conséquent courtoises... mais sans affect.

Nous savons donc pertinemment que la Direction, derrière son fameux slogan « pas moins bien mais différent » cherche à faire des économies (elle l'a elle-même admis ouvertement dans l'accord de méthode) et qu'elle va revenir nous titiller sur certains points de la convention collective qui lui déplaisent. **Nous l'attendons évidemment de pied ferme sur ces chapitres. Et nous agissons pour conserver nos intérêts et améliorer le niveau global de nos acquis sociaux !**

Ce projet aboutira... ou pas, en partie... ou en rien. Il peut nous amener à moduler notre statut social... mais aussi nous conduire à réaffirmer avec force la pertinence des textes existants... ou encore aboutir à une grosse colère syndicale... qui sait ??

La CFDT ne fuira pas ce débat car elle y voit aussi l'occasion de faire valoir ses revendications : **la meilleure défense c'est l'attaque !** Ce n'est pas en le laissant se périmer ou détricoter par la Direction que nous préserverons le haut niveau de notre statut social.

La CFDT portera à votre connaissance le contenu des débats vers la mi-mars, au terme (éventuellement provisoire) des échanges sur les deux premiers chapitres de Transat : d'abord la mobilité, les parcours et les frais professionnels puis le droit syndical et le périmètre de la convention collective.

N'hésitez pas à nous soumettre vos suggestions !